

Pour copie conforme  
COLMAR, le 18 MAR. 2003

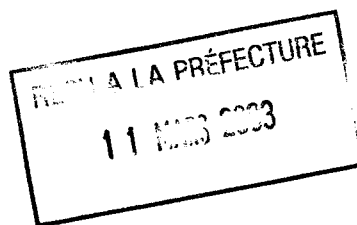
Pour le Président par délégation

Le Directeur

Pour le Directeur

Le Chef de Service

Sophie DINTINGER



**Pôle Solidarité**  
Service Tarification  
des Etablissements Sociaux

Colmar, le  
**ARRETE** 2003-00101 PSOL  
du 10 MAR. 2003

**portant dotation globale du service social gérontologique  
du pôle ILL et RHIN**

**VU** la convention de délégation du service social gérontologique du 03 juillet 2000 ;

**VU** les propositions du budget prévisionnel 2003 de la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace du 7 novembre 2002 ;

**VU** le compte de résultat pour l'année 2002 établi par la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace en date du 22 janvier 2003.

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

La dotation globale du service social gérontologique du pôle ILL et RHIN confié par délégation à la Mutualité Sociale Agricole d'Alsace est fixée, pour l'année 2003, à 49 950 €.

Le compte de résultat 2002, présentant un excédent de 837,12 € pour la part à la charge du Département, le montant à verser pour l'année 2003 s'élève à 49 112,88 €.

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat ..... 11 MAR. 2003
	Publication - Notification le ..... 14 MAR. 2003

LE PRESIDENT



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

**LE DIRECTEUR**

**Philippe JAMET**

www.cg68.fr

**Constant GOERG**